



Compte Rendu du CA de l'UL du 30/01/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h15

Procurations : 5

1. Informations du Président

Le Président est allé au CNESER récemment concernant l'accréditation de l'offre de formation UL (hors IUT et Ecoles). Tout s'est très bien passé (20 votes pour/20). Deux masters dérogatoires existent à l'UL : un master franco-allemand (pas de soucis), et un master d'études culturelles à l'interface langues-droit-éco-gestion (fort soutien du MESRI). Une partie sur l'ESPE, avec vote favorable également.

Le Président était hier à Strasbourg pour la visite de la Ministre concernant le plan étudiant, les universités étaient invitées à présenter ce qu'elles font pour l'accompagnement.

Un projet de valorisation bois et santé (des hommes et des arbres), porté par les métropoles est déposé. Une dizaine de projets devraient être retenus (20 à 40 M€ pour chacun des projets).

Inauguration de l'Hôpital virtuel, cela a été une réussite. Inauguration de MIM-LEM3 : une date à caler.

Alain GUYOT quitte sa fonction de VP délégué CSTI. Un nouveau Directeur est nommé à l'ENSEM. Frédéric BRU est le nouvel agent comptable depuis le 3 janvier 2018.

Antoine PETIT est le nouveau Président du CNRS, c'est l'ex DG de IINRIA.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017

Vote : unanimité pour.

Enjeux stratégiques

3. Prise de participation dans la société d'économie mixte d'innovation et d'animation économique du Technopole Henri Poincaré : principe

Le Président explique le projet de redynamisation du technopole dans le cadre d'une coopération avec la Métropole du Grand Nancy. Le vote du CA porte sur le principe de cette participation et l'entrée en négociations avec la Métropole en vue d'en définir les conditions. Le but est de mieux chainer les créations issues de l'UL (notamment les start-up, mais aussi les dispositifs d'accompagnement à l'innovation, etc.). L'UL s'engage à participer activement à ce dispositif. La SEM sera une SA, dans laquelle l'UL entrerait avec une participation de 10% du capital social.

Suite à une question d'un administrateur, le Président propose qu'une présentation sur l'écosystème (ISITE, incubateur, SATT, etc.) soit faite en CA.

Vote : 1 abstention, autres pour.



4. Plan Étudiant, Appel Nouveaux Coursus à l'Université et PIA 3 (Plan d'Investissements d'Avenir) (information, échanges)

Le Président explique que de nouveaux appels d'offre sortent régulièrement, l'UL dépose des projets dans la plupart d'entre eux.

La VP du CF précise qu'il s'agit d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans leur grande diversité : mieux informer les lycéens, mieux accueillir les étudiants, proposer des parcours individualisés, faire évoluer l'offre de formation (nouvelles pédagogies, hybridation des enseignements). Le plan étudiant doit s'appliquer dès maintenant.

A 9h55, un groupe d'étudiants s'opposant à la sélection à l'Université viennent interrompre le CA. Ils expliquent que le vote du Plan étudiant n'a aucune légitimité, puisque le Sénat ne s'est pas encore prononcé. Par ailleurs, des attendus (BAFA pour entrer en STAPS, etc.) seront exigés pour les formations, alors que le rôle de l'Université est de donner des connaissances à tous les étudiants. Par ailleurs, des TD seront supprimés, les capacités d'accueil donneront le droit à un simple conseil de classe de se prononcer sur l'opportunité qu'un lycéen intègre telle formation, etc.

Le Président constate que sur la forme, les étudiants ont des représentants, ce ne sont pas des manières de faire. Par ailleurs, certes, le Sénat ne s'est pas prononcé, mais Parcoursup existe, et il faut bien s'y conformer. Le CF n'a rien rajouté par rapport aux demandes de la loi, justement par prudence. L'UL n'a jamais pratiqué le tirage au sort, les capacités d'accueil de l'UL ont toujours été mises pour ne pas recourir à ce tirage au sort. La seule limitation a été mise sur STAPS Metz, mais les étudiants non accueillis ont pu s'inscrire à Nancy ou Epinal. Il y a des filières en tension, mais l'UL peut accueillir 5500 étudiants en plus à la prochaine rentrée. Mais aurons-nous les moyens associés ? Toutefois, il faut bien renseigner les étudiants dans Parcoursup, d'où notre vote. La solution proposée par le gouvernement a des avantages et des inconvénients, les syndicats étudiants ont participé à la réflexion.

Un représentant étudiant indique qu'il existe à la fois un problème de forme et de fond dans le plan étudiant. On note un dilettantisme énorme dans le rapport FILATRE du 19/10/2017. Par exemple, une concertation publique reconnaît l'incompétence des conseils de classe pour orienter les étudiants dans les différentes filières, or la loi propose précisément que ce soient les conseils de classe qui se prononcent !

Le Président rétorque que oui, cette question s'est posée au CF. L'avis, on peut évidemment se baser dessus, mais pas que.

Ce représentant étudiant continue et indiquant que cela fait un an que le Président insiste sur le fait que le tirage au sort n'est pas appliqué à l'UL. Certes, mais cela fait 15 ans qu'on est en train de détruire le service public d'enseignement, on a créé APB qui est une loterie, et aujourd'hui Parcoursup est juste un moyen de sélection que le MESRI présente comme « plus juste ». On n'a pas fait suivre les moyens de la formation de masse. A noter qu'une AG est prévue le 1^e février pour débattre sur le plan étudiant, ainsi qu'une manifestation le 6 février.

Le Président ne se dit pas contre la réforme. S'il est disponible le 6 février, pas de soucis pour venir débattre. La CPU est assez d'accord sur la ligne présentée ici. Le représentant étudiant dit que les conditions n'y sont pas, lui considère que c'est un pas en avant et que les conditions n'y étaient pas non plus avant. L'avis du conseil de classe sera « oui » ou « oui si », pas « non ». Le souci, c'est qu'on ne sait pas exactement ce que recouvre le « oui si ».

La VP CF insiste sur le fait que ce ne sont pas des pré-requis, c'est un guide pour la bonne réussite des étudiants, il s'agit de les alerter sur ce qui les attend à l'Université. L'UL n'a pas ajouté de pré-requis, contrairement à certaines universités.



Le Président, après discussion, propose le report du point 4 jusqu'à plus amples informations sur la loi.

Les étudiants décidant de poursuivre leur blocage, le CA est donc clos par le Président à 10h45.

Fin du CA à 10h45

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS